Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_142-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_09_142

Objet : Avenant N°1 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un réservoir sur la Commune de Plonéour-Lanvern

LE JEUDI 24 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, KERSUAL Joëlle, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, ZILLER Fanny.

Représentés : BERRIVIN Annie (pouvoir à PLOUHINEC Lucien), BEST Célia (pouvoir à TRUCHETET Jean-Armand), BOURDON Fabien (pouvoir à GUENOLE Claudie), CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), QUERE Micheline (pouvoir à HUET Jean Baptiste), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joëlle), VIVIEN Nelly (pouvoir à RONARC'H Philippe)

Absent excusé : LE GAC Morvan

Absents : GENTRIC Guénolé, LAGADEC Patrice

Secrétaire de séance : BUREL Michèle

Date de convocation et de publication : 17 septembre 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Philippe STEPHAN, Vice-président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que le budget initial prévu pour la réhabilitation du réservoir de Kerlavar était de 500 000 €HT. Considérant les désordres observés lors des études préliminaires, il a été décidé d'abandonner le projet de réhabilitation et de prévoir la construction d'un nouveau réservoir.
Durant la phase étude, le fonctionnement de la surpression et le volume du réservoir ont été revus afin de permettre plusieurs modes de fonctionnement. Il en résulte que le montant estimatif des travaux est de 900 000 €HT.

Mission initiale de maîtrise d'œuvre :

- Montant prévisionnel des travaux : 500 000.00 € HT.
- Taux de rémunération : 10,6 %.
- Forfait de rémunération (mission de base) : 53 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_142-DE

Pour donner suite à cette évolution technique du projet, le nouveau montant prévisionnel des travaux ainsi que le forfait de rémunération de la mission ont été actualisé comme suit :

- Montant prévisionnel des travaux : 900 000.00 € HT.
- Taux de rémunération : 8,12 %.
- Forfait de rémunération (mission de base) : 73 058,75 € HT.

<u>Répercussion financière et calcul de l'avenant :</u>

- Montant provisoire de rémunération (offre initiale) : 53 000,00 € HT.
- Nouveau montant de rémunération du Maître d'œuvre : 73 058,75 € HT.
- Montant de l'avenant n°1 : **20 058,75 € HT.**

Le nouveau montant de rémunération du maître d'œuvre s'élève alors à 73 068,75 € HT et le montant de l'avenant à **20 058,75 €HT.**

- **<u>Répercussion de l'avenant sur le marché initial :</u>**
  Avenant n°1 : **+ 37,85 %**

Toutes les clauses de l'accord-cadre initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant ***(Cf. annexe),*** lesquelles prévalent en cas de contestations.

Sur proposition de Magali LE DONGE, conseillère déléguée,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réservoir sur la Commune de Plonéour-Lanvern.

La secrétaire de séance,
Michèle BUREL

Le Président
Philippe RONARC'H